

céréalière, en vue d'épargner des deniers publics même s'il doit en coûter davantage aux cultivateurs. C'est un pas dans la mauvaise voie à l'heure actuelle.

La présente mesure accomplit une autre chose. Elle permet l'application au lin, au colza et au seigle du principe adopté par le programme de paiements anticipés. C'est donc dire que les producteurs de ces céréales auront droit aux versements anticipés. En 1968, j'ai préconisé la chose. J'ai dit que le seigle devrait être visé par ces dispositions, que les paiements anticipés devraient s'appliquer à toutes les plantes cultivées dans le cadre du programme de diversification. Le ministre nous a alors affirmé que la chose était impossible du fait que le lin, le seigle et le colza ne relevaient pas de la Commission canadienne du blé. Je n'ai pas alors accepté sa logique ou son raisonnement, pas plus d'ailleurs que je ne l'accepte aujourd'hui.

L'idée que le lin, le seigle et la graine de colza devraient dépendre de la Commission du blé est fautive. Je me hâte de dire que les responsables de la commercialisation de la graine de colza ont accompli un travail énorme. Cette dernière est utilisée par l'industrie qui produit l'huile végétale et elle fait concurrence à d'autres groupes producteurs d'huile végétale. Toute denrée qui doit faire face au Canada à une telle concurrence mérite qu'on l'aide. Les producteurs de graine de colza devraient recevoir un état de la demande relative aux céréales. Beaucoup de cultivateurs de ma circonscription n'ont depuis des années qu'une vague idée de ce qu'est la bourse des grains. La graine de colza devrait y être cotée à la bourse afin que les cultivateurs canadiens sachent si la récolte est bonne et dans quelles conditions elle doit être faite. Pour le moment, ils ignorent quelle est la demande. Ils ne savent ni quand ni à quel cours ils devraient vendre leur récolte.

Qu'il me soit permis de rappeler au ministre chargé de la Commission canadienne du blé que l'orge a été vendue l'automne dernier par cet organisme à 20c. de moins par boisseau qu'on ne l'aurait dû. Les ventes anticipées sur le marché international se faisaient à l'automne dernier à raison de 20c. de plus par boisseau que ce que recevaient les cultivateurs canadiens. Cela était dû au fait que la demande d'orge n'est pas immédiatement publiée sur les marchés mondiaux. Lorsque la production de grains de provende augmente dans le monde entier, un problème immédiat se pose souvent aux États-Unis, mais en ce qui concerne ces céréales, la demande ou le manque de demande n'est pas immédiatement publiée. Comme je l'ai dit, cette carence a eu pour conséquence que l'orge canadien s'est vendue à 20c. le boisseau au-dessous du cours du marché à l'automne dernier.

• (4.20 p.m.)

Je nourris une crainte. Je n'ai pas à défendre les intérêts de la bourse des grains ou de la Commission canadienne du blé, mais il me semble qu'il m'appartient de défendre les intérêts des cultivateurs. En qualité de députés, il nous faut mettre sur pied un mécanisme qui permettra aux cultivateurs d'obtenir sur le marché mondial le meilleur prix possible pour les produits qu'ils sont en mesure de vendre. Je crains que dans le cas d'un produit comme la graine de colza, qui doit soutenir une forte concurrence de la part des autres graines oléagineuses et des autres plantes qui permettent de produire de

[M. Horner.]

l'huile végétale, la demande ne sera plus aussi forte que par le passé. Je crains que c'est ce qui se passera si ce produit devait relever de la Commission canadienne du blé. Il se pourrait bien que nous soyons en passe de vendre moins de colza que jamais, et pour un prix plus bas que jamais. Certes, il se peut que nous parvenions à mettre en commun le prix de vente, de sorte que tous les cultivateurs recevraient le même montant. Cependant, l'applicabilité de la loi au seigle, à la graine de lin et au colza, telle qu'elle est prévue par le bill C-239, n'encouragera pas ce genre de cultures.

Un producteur de colza ignore combien il obtiendra par boisseau de colza entreposé à la ferme. Il ignore combien il touchera sous forme de paiements anticipés. Le bill n'en parle pas. Ces prix sont laissés à la discrétion du gouverneur en conseil qui peut les modifier de mois en mois. On peut dire la même chose du seigle et de la graine de lin. L'usage de la graine de lin est très répandu et je crois que son écoulement facile a étonné le marché. Autrefois, on s'en servait comme base pour la peinture. Maintenant, en fait, elle ne sert pas tellement à cette fin; on l'emploie plutôt de plus en plus comme additif aux provendes.

**L'hon. M. Lang:** C'est la seconde fois que vous dites quelque chose de vrai.

**M. Horner:** Bravo pour moi! Faites une croix quelque part. J'ai dit deux fois la vérité, au dire du ministre.

**L'hon. M. Olson:** Deux fois seulement en 40 minutes.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de l'Agriculture désire intervenir.

**L'hon. M. Olson:** J'ai dit que vous aviez fait deux choses de bien en 40 minutes.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je crois que si les députés qui veulent prendre la parole se levaient, le débat y gagnerait. Cela dit, le député de Crowfoot a la parole.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, il est agréable d'entendre le ministre de l'Agriculture déclarer que j'ai dit deux choses exactes en 40 minutes car les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest, ne croient plus ce qu'il dit, donc peu importe ce qu'il peut dire. Ils le croient incapable de dire une seule chose exacte.

**M. Boulanger:** C'est vous qui le dites.

**M. Horner:** Non, ce n'est pas moi qui le dis, mais bien ses commettants et tous les cultivateurs de l'Ouest.

**M. Boulanger:** Ce n'est pas ce qu'ils ont dit aux élections puisqu'ils l'ont élu.

**M. Horner:** Le whip adjoint du gouvernement qui m'interrompt devrait savoir qu'il n'y a pas d'élection complémentaire dans Assiniboia. Je me demande bien pourquoi. Le gouvernement a peur de faire une élection dans cette circonscription.

**Une voix:** Il ne peut trouver de candidat.